

Règlement de participation au 3ème marché Artisanal et Local de Coudrecieux du 4 novembre 2018

Article 1 : Objet

L'association Coudre'liens (n°W723007428 déclarée en préfecture du Mans) organise le 3ème marché artisanal et local le dimanche 4 novembre 2018 à Coudrecieux de 10H à 18H.

Ce marché se destine principalement aux associations, artisans, producteurs ou professionnels locaux.

L'accent est mis, pour ce marché, sur les productions artisanales et/ou locales.

L'association se réserve le droit de refuser toute inscription ne respectant pas ce cadre.

Un stand de restauration et une buvette seront tenus par l'association Coudre'liens. Pour une question d'organisation interne, l'association permet aux exposants, s'ils le souhaitent, de réserver lors de l'inscription leur repas chaud du dimanche midi.

Article 2 : Stand

Le marché se déroulera à l'intérieur et dans la cour de la salle des fêtes de Coudrecieux située au 23 BIS RUE DE LA MAIRIE.

Trois types d'installation sont prévues pour les exposants :

- installation extérieure non abritée dans la cour de la salle des fêtes ;
- installation sous barnum non chauffé dans la cour de la salle des fêtes ;
- installation dans la salle des fêtes (places limitées).

Pour les installations sous barnum, et dans la salle des fêtes, les tables (2m ou 2m80) et chaises sont fournies par les organisateurs

Article 3 : Inscription

Le marché artisanal est ouvert aux **professionnels**.

Les associations et artistes amateurs souhaitant **présenter** leur activité peuvent également s'inscrire.

Les inscriptions s'effectueront du 1er avril au 19 octobre 2018.

Le nombre d'emplacement étant limité, les places seront attribuées dans l'ordre des dossiers d'inscriptions reçus complets.

Les dossiers (formulaire d'inscription, règlement, pièces justificatives) sont à retourner au plus tôt à cette adresse :

Association Coudre'liens - D. RICAUX
3 RUE DE LA BARRE VOLLANTE
72440 COUDRECIEUX

En retour, l'association vous confirmera votre inscription par mail, téléphone ou courrier. L'association se réserve le droit de refuser une inscription en fonction des places disponibles et des réservations déjà effectuées.

Le montant de la participation financière est à régler, de préférence, par chèque libellé à "Association Coudre'liens" ; le montant est défini ainsi :

Type d'installation	Montant
Extérieure non abritée	10€ forfaitaire
Sous barnum non chauffé	6€ le mètre linéaire (minimum : 2 mètres)
Salle des fêtes chauffée	12€ le mètre linéaire (minimum : 2 mètres)

Rappel de la législation

Les participants auront à charge de vérifier qu'il respecte la législation en cours, notamment celle sur les ventes aux déballages (article L310-2 du code commerce).

Pour rappel, un particulier ne peut participer à plus de 2 ventes au déballage par an et ne peut y vendre que des objets personnels usagés.

Les artistes graphistes ou plasticiens (peintre, sculpteur, céramiste, performer, etc.) sont dans l'obligation au premier euro perçu (lors d'expositions, d'ateliers portes ouvertes, de ventes sur Internet, etc.) de se déclarer auprès du CFE Urssaf afin d'être reconnu administrativement et de s'identifier auprès de La Maison des Artistes, Sécurité Sociale (Déclaration de début d'exercice) en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS > obtention d'un n° d'ordre artiste auteur MdA) .

3.1 Annulations

En cas d'annulation de son inscription, l'exposant devra prévenir le plus rapidement l'association Coudre'liens.

Si l'annulation intervient après le 19 octobre 2018, la participation financière restera due à l'association Coudre'liens, et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 4 : Installation

Les participants devront installer leur stand le dimanche 4 novembre de 8H00 à 10H ; le démontage s'effectuera à partir de 18H.

L'ouverture au public s'effectuera de 10H à 18H.

Les exposants s'engagent à être présents jusqu'à la fin du marché (18H).

Les véhicules seront à stationner sur le parking du village (situé entre la Rue du Chemin de Fer et la Rue des Ruelles, à 50m de la salle des fêtes).

Article 5 : Branchement électrique

Les organisateurs peuvent mettre à disposition gracieusement, sur demande lors de l'inscription, un branchement électrique pour les appareils de faible consommation (éclairage, etc).

Le branchement d'appareil de cuisson ou de chauffage est interdit.

L'exposant prévoira une rallonge électrique en conséquence (10ML).

L'exposant s'assurera également de la conformité de son équipement (isolation électrique, mise à la terre, etc).

Article 6 : Publicité

L'association se charge de communiquer sur l'événement auprès des divers médias : internet, journaux, affichage.

Les participants sont invités à relayer cette publicité, notamment, en partageant les informations de notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/coudreliens/>

Et celle de l'événement :

<https://www.facebook.com/events/419166198542749/>

Article 7 : Tombola

Une loterie au profit de l'association se déroulera le jour du marché, avec un tirage au sort à 17H30 ; les tickets seront vendus de 10H à 17H30.

Nous invitons donc les exposants à offrir un lot qui sera mis en jeu.

Cette loterie fera l'objet d'une déclaration en mairie de Coudrecieux ; son règlement est disponible auprès de l'association Coudre'liens.